Instituut van de Bedrijfsrevisoren Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

Etat d'avancement du plan d'accompagnement de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises concernant la mise en œuvre des normes ISA en Belgique au 30 avril 2013

A. Considération générale

1. Les normes du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique et du 8 octobre 2010 relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel ont été approuvées en 2010.

A l'heure actuelle, les normes ISA sont d'application en ce qui concerne les entités d'intérêt public, pour le contrôle d'états financiers (audit) et l'examen limité d'informations financières relatifs aux exercices comptables clôturés à partir du 15 décembre 2012.

En ce qui concerne les autres entités, les normes ISA seront d'application pour le contrôle d'états financiers (audit) et l'examen limité d'informations financières relatifs aux exercices comptables clôturés à partir du 15 décembre 2014.

Pour les besoins de la collaboration au contrôle prudentiel, la norme spécifique du 8 octobre 2010 relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel, entrée en vigueur le 12 janvier 2011, fait également référence aux normes ISA.

Dans ce contexte, le Conseil de l'Institut a prévu un **plan d'accompagnement**¹ de mise en œuvre des normes ISA afin de soutenir la profession dans le processus d'adaptation du cadre normatif.

2. Ce document est à lire conjointement avec le plan d'accompagnement mis à jour au 30 septembre 2012.

Comme annoncé dans le plan d'accompagnement du 30 septembre 2012, le présent plan d'accompagnement concernant la mise en œuvre des normes ISA en Belgique ne se réfèrera plus à la norme ISQC 1, compte tenu de la consultation publique relative à l'application en Belgique de la norme ISQC 1, qui a eu lieu récemment, et du plan d'action y relatif.

_

¹ www.ibr-ire.be, rubrique « Réglementation », sous-rubrique « Normes ISA – tools ».

- B. Norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique Le rapport du commissaire dans le cadre d'un contrôle d'états financiers conformément aux articles 144 et 148 du Code des sociétés et autres aspects relatifs à la mission du commissaire
- 3. A la suite de la consultation publique concernant le projet de norme complémentaire qui s'est achevée le 15 octobre 2012 et compte tenu des commentaires reçus, le Conseil de l'IRE a modifié le projet de norme. Le projet révisé de « Norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique Le rapport du commissaire dans le cadre d'un contrôle d'états financiers conformément aux articles 144 et 148 du Code des sociétés et autres aspects relatifs à la mission du commissaire » a été soumis à la consultation publique, conformément à l'article 30 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises. Cette consultation publique a eu lieu du 15 mars 2013 au 25 mars 2013.

Ce projet de norme complémentaire prend en compte les spécificités belges relatives au rapport du commissaire, et plus particulièrement les articles 140, 142, 144 et 148 du Code des sociétés. Cette norme complémentaire est supplémentaire aux normes ISA 700 et ISA 720. Le projet de norme complémentaire prévoit également des exigences liées au mandat du commissaire, comme les déclarations écrites (complémentaire à la norme ISA 580).

- Le Conseil Supérieur des Professions Economiques a approuvé ladite norme, conformément à l'article 30 susmentionné et après un délai réduit à un mois pour des raisons d'urgences. Par conséquent, la norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique est actuellement soumise à l'approbation du Ministre ayant l'Economie dans ses attributions.
- 4. Etant donné que les normes ISA sont actuellement d'application au contrôle des états financiers et à l'examen limité de l'information financière des entités d'intérêt public, et dans l'attente de l'approbation de la norme complémentaire, le Conseil a porté à la connaissance des réviseurs d'entreprises les exemples de rapports tels qu'annexés à la norme complémentaire par la circulaire 2013/03.

C. Formation

- 5. Depuis 2004, le Conseil de l'Institut met en place, chaque année, un cycle de formation spécifiquement destiné à l'apprentissage des normes ISA recouvrant tous les thèmes abordés par celles-ci : l'approche d'audit par les risques, les éléments probants, le rapport d'audit, ... :
 - a) ISQC1: ISA 220, Quality Control for an Audit of Financial Statements (Clarified ISA 220)
 - ISA 210, Agreeing the Terms of Audit Engagements (Clarified ISA 210)
 - b) Audit de groupes: ISA 600, Special Considerations-Audits of Group Financial Statements (Including the Work of Component Auditors (Clarified ISA 600)



c) Procédures d'audit:

ISA 230, Audit Documentation (Clarified ISA 230)

ISA 500, Audit Evidence (Clarified ISA 500)

ISA 501, Audit Evidence-Specific Considerations for Selected Items (Clarified ISA 501)

ISA 505, External Confirmations (Clarified ISA 505)

ISA 510, Initial Audit Engagements-Opening Balances (Clarified ISA 510)

ISA 520, Analytical Procedures (Clarified ISA 520)

ISA 530, Audit Sampling (Clarified ISA 530)

ISA 540, Auditing Accounting Estimates, Including Fair Value Accounting Estimates, and Related Disclosures (Clarified ISA 540)

ISA 550, Related Parties (Clarified ISA 550)

ISA 560, Subsequent Events (Clarified ISA 560)

ISA 570, Going Concern (Clarified ISA 570)

ISA 580, Written Representations (Clarified ISA 580)

ISA 610, Using the Work of Internal Auditors (Clarified ISA 610)

ISA 620, Using the Work of an Auditor's Expert (Clarified ISA 620)

d) Evaluation des risques d'audit et réponses:

ISA 240, The Auditor's Responsibilities Relating to Fraud in an Audit of Financial Statements (Clarified ISA 240)

ISA 250, Consideration of Laws and Regulations in an Audit of Financial Statements (Clarified ISA 250)

ISA 300, Planning an Audit of Financial Statements (Clarified ISA 300)

ISA 315, Identifying and Assessing the Risks of Material Misstatement through Understanding the Entity and Its Environment (Clarified ISA 315)

ISA 330, The Auditor's Responses to Assessed Risks (Clarified ISA 330)

ISA 450, Evaluation of Misstatements Identified during the Audit (Clarified ISA 450)

ISA 320, Materiality in Planning and Performing an Audit (Clarified ISA 320)

ISA 402, Audit Considerations Relating to an Entity Using a Service Organization (Clarified ISA 402)

e) Reporting:

ISA 700, Forming an Opinion and Reporting on Financial Statements (Clarified ISA 700)

ISA 705, Modifications to the Opinion in the Independent Auditor's Report (Clarified ISA 705)

ISA 706, Emphasis of Matter Paragraphs and Other Matter Paragraphs in the Independent Auditor's Report (Clarified ISA 706)

ISA 710, Comparative Information-Corresponding Figures and Comparative Financial Statements (Clarified ISA 710)

ISA 720, The Auditor's Responsibilities Relating to Other Information in Documents Containing Audited Financial Statements (Clarified ISA 720)

ISA 260, Communication with Those Charged with Governance (Clarified ISA 260)



ISA 265, Communicating Deficiencies in Internal Control to Those Charged with Governance and Management (Clarified ISA 265)

f) ISA pour les PME

g) Autres attestations: ISA 800, Special Considerations-Audits of Financial Statements Prepared in Accordance with Special Purpose Frameworks (Clarified ISA 800)

ISA 805, Special Considerations-Audits of Single Financial Statements and Specific Elements, Accounts or Items of a Financial Statement (Clarified ISA 805)

ISA 810, Engagements to Report on Summary Financial Statements (Clarified ISA 810)

ISAE 3000, ISRS 4400

- 6. Les séminaires sont axés sur la pratique et sur la présentation d'exemples concrets d'application des diligences requises prévues par les normes ISA. A travers ces séminaires, la formation reprendra à chaque fois les particularités des PME, en se référant entre autres, au manuel ISA pour PME (cf. infra, le point E) et au Pack PE-KE (cf. infra, le point F).
- 7. En 2010, 410 reviseurs d'entreprises et stagiaires ont participé aux séminaires ISA, en 2011, 582 et en 2012, 638. Cela confirme l'intérêt croissant de la profession en matière de formation en vue de l'application des normes ISA pour les audits de toutes les entités à partir de 2014.
- 8. Le Conseil de l'IRE a également publié une circulaire en date du 16 avril 2013 relative à l'application proportionnelle des normes ISA en fonction de la taille et de la complexité des normes ISA (« scalability des normes ISA ») afin d'offrir un soutien pratique lors de l'application des normes ISA dans le contexte du contrôle des PME.

D. Logiciels d'audit

9. Le Conseil de l'Institut souhaite vous rappeler que des logiciels d'audit existent sur le marché belge. Toutefois, le Conseil de l'Institut n'envisage pas de se prononcer sur la (non-)conformité de ces logiciels d'audit par rapport aux normes ISA.

L'ICCI étudie la possibilité de développer une liste de contrôle (*check-list*) permettant aux réviseurs d'entreprises de vérifier si ces logiciels d'audit répondent aux exigences minimales en vue d'appliquer les normes ISA.

10. Le 22 mars 2013, la Commission SME/SMP a communiqué aux cabinets de révision les logiciels d'aide à l'audit selon les normes ISA disponibles sur le marché, ainsi que leur état d'avancement, les prix et les conditions de ventes.

E. Le Manuel ISA pour PME

- 11. Le Conseil de l'Institut souhaite vous annoncer que des listes de contrôle (*check-lists*) et matrices (*templates*) illustrant les travaux de contrôle à effectuer dans le cadre d'un audit de PME ont été distribuées lors des séminaires d'introduction ISA des 6 et 8 septembre dernier. Le Conseil attire votre attention sur le fait que ces listes de contrôle (*check-lists*) sont des exemples, nécessitant des adaptations en fonction de la taille et du risque de l'entité contrôlée, et non des modèles obligatoires.
- 12. Le groupe de travail « Mise en œuvre des normes ISA » mis en place par le Conseil de l'Institut a également mis à disposition en janvier 2012 le manuel ISA pour PME. Ce manuel se veut pratique, précise la documentation minimale requise dans le cadre d'un audit de PME et comprend les matrices (templates) visées ci-dessus.

Seuil de signification

Ce manuel comprend les chapitres suivants :

Check-list A1 ·

- a) Tableau processus d'audit et documentation
- b) Phase A: Evaluation des risques

Check-list A1:	Seuil de signification
Check-list A2:	Procès-verbal des discussions/entretiens avec l'équipe d'audit
Check-list A3:	Connaissance de l'entité et de son environnement
Check-list A4:	Stratégie globale d'audit
Check-list A5:	Procédures d'évaluation des risques
Check-list A6:	Registre des risques d'exploitation
Check-list A7:	Registre des risques de fraude
Check-list A8	Risque significatif - approche
Check-list A9:	Analyse du risque d'anomalies significatives - Comptes
Check-list A10:	annuels pris dans leur ensemble
Check-list ATO.	Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle personnel
Check-list A11:	Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle clients/ventes
Check-list A12:	Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle autres dettes/autres créances
Check-list A13:	Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle dépenses d'investissement de capital (CAPEX)
Check-list A14:	Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle capitaux propres/provisions pour risques et charges
Check-list A15:	Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle achats/fournisseurs
Check-list A16:	Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle impôts/taxes
Check-list A17:	Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle Stocks
Check-list A18:	Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle immobilisation
Check-list A19:	Analyse du risque d'anomalies significatives provenant de fraude
Check-list A20:	Environnement général de contrôle



c) Phase B: Réponses aux risques

Check-list B1: Plan d'audit détaillé des ventes Check-list B2: Plan d'audit détaillé des achats

Check-list B3: Plan d'audit détaillé des dépenses d'investissement de

capital (CAPEX)

Check-list B4: Plan d'audit détaillé cash et banques Check-list B5: Plan d'audit détaillé des stocks Check-list B6: Plan d'audit détaillé des dettes Check-list B7:

Plan d'audit détaillé des fonds propres Check-list B8: Plan d'audit détaillé des frais de personnel

Check-list B9: Plan d'audit détaillé des fraudes

d) Phase C: Reporting

Check-list C1: Synthèse des constatations majeures rencontrées durant la

mission de contrôle de révision

Check-list C2: Continuité d'exploitation

Check-list C3: Conformité avec les lois et règlementations

Check-list C4: Estimations comptables Check-list C5: Transactions entre parties liées Check-list C6: Obligations, dettes et engagements

Check-list C7: Opérations diverses

Check-list C8: Revue des évènements postérieurs à la clôture

Check-list C9: Utilisation d'un expert

Check-list C10: Utilisation d'une société de services Check-list C11: Utilisation du travail de l'auditeur interne

Check-list C12: Revue et achèvement de l'audit

e) Phase D: Exigences légales complémentaires

Check-list D1: Contrôle des comptes annuels déposés à la BNB

Check-list D2: Contrôle du rapport de gestion

Check-list D3: Conseil d'entreprises

Les listes de contrôle et matrices sont mis à disposition sur le site de l'ICCI dans une version électronique facilement téléchargeable.²

Le Conseil de l'Institut veille à la surveillance du Manuel ISA pour PME et l'adaptera, le cas échéant, aux nouvelles évolutions et besoins.

F. Le Pack PE-KE

Grâce à une excellente collaboration interinstutionnelle transfrontalière avec la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) française, le Conseil de l'IRE a obtenu l'accord d'adapter le Pack PE v3.0 développé par la CNCC au cadre légal et réglementaire belge. Pour ce faire, il a été fait appel au Centre d'Information pour le Révisorat d'Entreprises (ICCI).

² www.icci.be, Rubrique "Publications", sous-rubrique « Modèles de documents ».

- 15. Le Pack Petites Entités Kleine Entiteiten (dit le « Pack PE-KE ») est un ensemble d'outils permettant au réviseur d'entreprises de structurer les étapes à suivre lors du contrôle d'une petite entité (PE) dans le cadre des normes applicables en Belgique, et de faciliter la formalisation des diligences mises en œuvre.
- 16. En outre, le Pack PE-KE est complémentaire aux listes de contrôles (« checklists ») développées par l'ICCI (Manuel pour les PME, cf. supra, le point E). Il a cependant été veillé à intégrer les données pertinentes des listes de contrôle ICCI directement dans le Pack PE-KE.
- 17. Lors du séminaire « Normes ISA pour les petites entités », plusieurs exemples concrets du processus d'audit seront élaborés principalement à partir du Pack PE-KE.
- 18. Le Pack PE-KE, qui n'est pas un logiciel, mais seulement un outil, est accessible, uniquement pour les réviseurs d'entreprises, en téléchargement à partir du portail de l'ICCI: http://www.icci.be/fr/publicaties/downloads/Pages/PackPE-KE.aspx.
 - G. Centre d'information pour le révisorat d'entreprises (ICCI)
- 19. Par ailleurs, l'ICCI met à la disposition des réviseurs d'entreprises et des externes, un **helpdesk** permettant entre autres, de répondre aux questions sur l'application des normes ISA. Vous pouvez poser directement vos questions à l'ICCI au moyen du formulaire que vous trouverez via le lien suivant : http://www.icci.be/fr/adviezen/vraagformulier/Pages/Default.aspx

H. Traduction des normes ISA

- **20.** En collaboration avec la CNCC française, les traductions des normes ISA (ISA 200-ISA 720) dans la langue française ont été finalisées et soumises à la Commission européenne.
- 21. Conjointement avec la CNCC en France et la NBA aux Pays-Bas, le Conseil de l'IRE suit les normes ISA adaptées au niveau international et contribue, le cas échéant, à leurs traduction.
 - I. Guide de contrôle de qualité de l'application des normes ISA
- 22. Les guides de contrôle qualité seront élaborés afin de pouvoir satisfaire au contrôle des missions accomplies tant sur la base des normes belges que des normes internationales (ISA). Ils seront également adaptés aux exemples développés par le groupe de travail « Mise en œuvre des normes ISA ». Enfin ils contiendront également un cahier séparé concernant la vérification de l'application des nouvelles dispositions relatives à la législation anti-blanchiment. En 2012, le Conseil de l'Institut a approuvé les guides de contrôle de qualité normes ISA qui ont été mis à disposition des réviseurs d'entreprises sur le site internet de l'Institut. Ces guides ont été utilisés en 2012 comme dossier pilote pour le contrôle de qualité des banques et compagnies d'assurance et seront



utilisées à partir de 2013 pour les contrôles de qualité des entités d'intérêt publique. En prévision d'une utilisation plus large de ces guides à partir de 2015, ils ont été présentés à la profession par le biais de sessions d'information organisées fin novembre et début décembre 2012.

J. Coach ISA

- 23. Le Conseil de l'Institut et l'ICCI font appel à un réviseur d'entreprises afin de remplir une fonction de « coach ISA » pour répondre de manière pragmatique aux questions que les confrères sont ou seront amenés à se poser sur l'application des normes ISA.
- 24. Un confrère a été choisi pour remplir cette fonction. Il est disponible, à raison de 4 heures de prestations par cabinet, à charge de l'ICCI. Il participera à la majorité des séminaires traitant des normes ISA.

Sa fonction est exclusivement de **conseil**, en toute confidentialité, sans aucune interférence avec les organes de l'IRE. Il répondra aux questions concrètes relatives à l'approche d'audit ISA versus normes générales de révision, l'objet et la mise en application pragmatique d'une norme déterminée, l'utilisation des listes de contrôle (*check-lists*), l'interaction entre les différentes normes, les documents de travail, la formalisation de l'audit, etc.

Des guidances complémentaires à cet égard sont également disponibles auprès de l'ICCI.

Nous ne doutons pas que cette nouvelle fonction est de nature à aider l'ensemble de la profession et à faire face concrètement aux besoins de celle-ci.

25. Le Conseil de l'Institut préconise que chaque réviseur d'entreprises choisisse, dès que possible, un dossier pilote dans son portefeuille et en effectue l'audit suivant les normes ISA. Cela présente une opportunité unique d'anticiper toute question éventuelle que l'application des normes ISA pourrait susciter.



Calendrier du plan d'accompagnement

Thème	Projet	Délai	Etat d'avance ment au 30 septembre 2010	Etat d'avance ment au 31 mars 2011	Etat d'avancement au 3 octobre 2011	Etat d'avance ment au 31 mars 2012	Etat d'avancement au 30 septembre 2012	Etat d'avance- ment au 30 avril 2013
Formation	Nouveau séminaire ISRE, ISRS	À partir de 2010-2011	Non prioritaire	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
	Adaptation du séminaire d'introduction sur les normes ISA pour SME/SMP	À partir de 2010-2011	Réalisé pour 2010, possible adaptation pour 2011	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME	Réalisé	Réalisé
	Attention particulière et adaptation du cycle de formation sur les normes internationales	À partir de 2011	Possible adaptation pour 2011	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME	Réalisé	Réalisé
	Organisation de séminaires spécifiques normes ISA pour stagiaire	À partir de 2010-2011	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Logiciels d'audit et manuels	Session ou journée d'information	15 novembre 2010	En cours	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
	Manuel ISA pour PME	2011-2012	Avancé au 15 novembre 2010 Projet prioritaire	Début 2012	Début 2012	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Pack PE- KE	Développe- ment de l'outil	Avril 2013						Réalisé
ICCI	Publication Rapport du commissaire conforme aux normes ISA	Septembre 2010	Prolongé au deuxième semestre de 2011	Prolongé au deuxième semestre de 2011	Prolongé au premier semestre de 2012	Prolongé au deuxième semestre de 2012	Prolongé au premier semestre de 2013	Prolongé au deuxième semestre de 2013
Guide de contrôle de qualité	Adaptation des guides de contrôle de qualité aux normes ISA	Début 2010	Prolongé au 15 novembre 2010	Dans le courant de l'année 2011	Dans le courant de l'année 2012	Dans le courant de l'année 2012	Réalisé	Réalisé

	Sessions d'information pour les contrôleurs	Début 2010	Prolongé à septembre 2010	Dans le courant de l'année 2011	Dans le courant de l'année 2012	100	e Réalisé e	Réalisé
	Sessions d'information pour tous les réviseurs d'entreprises						Dans le courant de l'année 2012	Réalisé
Coach ISA				Septembre 2011	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé